LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant maintien du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2010-179 portant création de l'unité de service US 3 ;

Vu la décision n° 2014-052 renouvelant l'unité de service US 3 ;

Vu la décision n° 2016-06 renouvelant l'unité de service US 3 ;

Vu la décision n° 2021-77 renouvelant l'unité de service US 3 ;

Vu la décision n° 2022-234 nommant Monsieur Vincent LOTTEAU directeur de l'unité de service US 3 ;

DECIDENT :

Article 1 : Monsieur Vincent LOTTEAU, ayant fait valoir ses droits à la retraite, il est mis fin à ses fonctions de directeur de l'unité de service US 3 intitulée « Laboratoire P4 Jean Mérieux ».

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 28 septembre 2026.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE
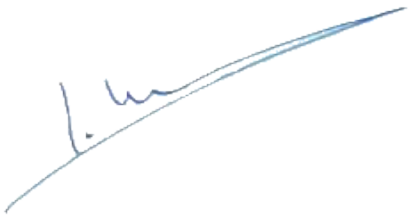
Didier Samuel